

Inscription au Réseau baby-sitting Jeune)

NOM	
Prénom	
Date de naissance	
Adresse	
Numéro de portable	
Adresse e-mail	

Je suis mineur·e (16 ou 17 ans)

Autorisation parentale (Obligatoire)

- Je soussigné·e agissant en qualité de père / mère / représentant·e légal·e, autorise à exercer une fonction de babysitter.
- **J'autorise / Je n'autorise pas** mon enfant à être pris en photo lors d'évènements tels que le babysitting dating ou encore lors de la formation babysitting.

J'atteste avoir lu et pris en compte les informations de la « *Charte baby-sitting* » en page 3, ainsi que la « *Politique de confidentialité* » en page 4 de ce document, ainsi que les « *Informations sur le contenu de la formation babysitting et la contrepartie de bénévolat* », en page 5 et 6 de ce document. (Obligatoire)

Signature (du / de la représentant·e légal·e si mineur·e)
précédée de la mention
« Lu et approuvé » (obligatoire)

Date : / /

**Info Jeunes
Saint Sébastien-sur-Loire**

5 Allée des Maraîchers
44230 Saint-Sébastien-sur-Loire
ij@saintsebastien.fr
06 75 02 39 07

Informations baby-sitter

DIPLOMES / COMPETENCES

- Niveau d'études actuel (Terminale, DUT, CAP, en emploi, etc.) ?

.....

- Entoure ou souligne les diplômes et autres que tu possèdes :

Permis B Voiture BAFA PSC1 Autre :

- Entoure ou souligne le ou les types d'activités que tu te sentiras capable de proposer aux enfants que tu pourrais garder :

Sportives Manuelles Aides aux devoirs

Cuisine (repas) Autre :

EXPERIENCES

(Gardes d'enfants, leurs âges, aide aux devoirs, encadrement sportif...)

DISPONIBILITES (en heures)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Période scolaire							
Petites vacances							

Charte du réseau baby-sitting

Ce réseau baby-sitting n'est qu'un relai et l'Info Jeunes ne peut être tenu responsable, sous quelque forme que ce soit, des décisions prises entre l'employeur-euse et l'employé-e.

	Les devoirs	Les droits
Jeune babysitter employé-e	<ul style="list-style-type: none"> • Être ponctuel·le, sérieux·se et attentionné·e • Veiller à la sécurité, à l'hygiène et à l'occupation des enfants • Tenir compte des recommandations des parents • Rester disponible pour les enfants • Respecter le domicile et la vie privée des parents • Communication : transmettre les informations 	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir les informations nécessaires concernant la garde des enfants (horaires, numéros, santé...) • Avoir une visite de la maison (trousse pharma, compteur électrique...) • Avoir le matériel nécessaire pour le baby-sitting (siège auto, etc.) • Le respect de sa vie privée par les parents • Être payé·e en fin de babysitting
Parent·s employeur·s	<ul style="list-style-type: none"> • Communication : fournir toutes les consignes et informations nécessaires → Présentation, numéros de tél, etc. • Déclarer et rémunérer la ou le jeune 	<ul style="list-style-type: none"> • Le respect de la vie privée de la famille • Le droit sur l'image de ses enfants

Rémunération

La garde d'enfant est un emploi à caractère familial régi par la convention collective nationale des salarié·e·s du Particulier Employeur n°3180. Comme tout travail, celui-ci doit être déclaré et la rémunération qui s'applique est au minimum le SMIC, soit **11,27 € brut/heure** au 1^{er} janvier 2023.

En moyenne, un·e baby-sitter est rémunéré·e **9€45 net de l'heure** et est **rémunéré·e en chèque CESU** (Chèque Emploi Service Universel).

Retrouvez toutes les informations et démarches sur www.cesu.urssaf.fr.

La législation particulière **pour les moins de 18 ans** :

- 16 ans = - 20 % du SMIC
- 17 ans = - 10 % du SMIC

Politique de confidentialité

(à l'attention du ou de la JEUNE)

Finalité

Vos données personnelles sont récoltées et diffusées exclusivement aux parents qui en font la demande à l'Info Jeunes de la Mairie et à l'exclusion de toute autre fin. Ces derniers, avant de pouvoir avoir accès au listing incluant vos coordonnées, doivent eux-mêmes nous retourner en amont un document signé les engageant à ne pas diffuser ce document ainsi qu'à en faire un usage personnel uniquement dans le cadre de la recherche d'un-e baby-sitter.

Confiance et sécurité

Les informations recueillies concernent le nom, l'adresse, ainsi que des coordonnées de contact : Ces données sont traitées et stockées par le service Jeunesse de la mairie de Saint-Sébastien, qui met en place toutes mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger vos informations contre toute perte, mauvaise utilisation ou traitement illicite.

Conservation des données

Ces données sont supprimées à la fin de chaque année scolaire, sauf renouvellement de l'adhésion au dispositif.

Inspection et suppression des données

Il vous est possible de demander la vérification ou la suppression de vos données à caractère personnel.

Aussi, conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant le Point Information Jeunesse ou le Délégué à la protection des données.

Ville de Saint-Sébastien-sur-Loire
BP 63329
44233 Saint-Sébastien-sur-Loire Cedex

Informations sur le contenu de la formation babysitting et la contrepartie de bénévolat

1- CONTENU DE LA FORMATION

La formation a lieu sur **deux journées complètes** lors des petites vacances scolaires et prend en compte les repas sur les temps des midis.

	MATIN	APREM	MIDI
JOUR 1	Formation MPE*	Observation MPE	Repas cantine municipale
JOUR 2	Observation ALSH**	Soins & Premiers Secours	Repas ALSH

* MPE : Maison de la Petite Enfance

** ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement (Centres de loisirs)

- **La formation MPE** a lieu à la Maison de la Petite Enfance par un-e agent-e de cette dernière. Elle consiste en l'apprentissage des besoins spécifiques de l'enfant selon sa tranche d'âge, de comment changer une couche, un biberon, etc.
- **Les observations** à la MPE (0 – 3 ans) et à l'ALSH Marcellin Verbe (3 – 6 ans) consistent en deux demies journées d'observation auprès des professionnel-le-s sur chacune de ces deux structures.
- **Soins & Premiers Secours** est une formation santé adaptée aux blessures et soins les plus fréquents envers les enfants et jeunes enfants, dispensée par un agent du service prévention – sécurité.

Cette formation donne lieu à un **diplôme**, signé par l'élue à la petite enfance et à la jeunesse, qui peut être valorisé lors d'entretiens avec des parents ou encore sur son CV.



2- CONTREPARTIE DE BENEVOLAT

Etant donné les moyens temporels, financiers (prise en compte des repas) et humains mis gratuitement à disposition des jeunes afin de pouvoir bénéficier de cette formation dispensée par plusieurs professionnel·le·s de la ville, il est demandé aux jeunes de réaliser en contrepartie une **mission de bénévolat de 3 à 4h**. Le but étant également de sensibiliser les jeunes à l'engagement.

Cette mission aura autant que possible et prioritairement lieu dans le cadre d'un service de garde d'enfants. Sinon elle pourrait être en lien avec un autre service de la ville ou même associatif (projet intergénérationnel, évènement culturel, etc.).

Enfin, elle donnera lieu à une attestation de bénévolat lors de l'envoi du diplôme, faisant ainsi preuve de l'engagement, du sérieux et de l'investissement du ou de la jeune dans sa formation au babysitting.

